



-----  
**Le Conseil Municipal s'est réuni les 9 et 16 novembre 2020**

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Sonia LAUTRU, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – M. Jean-François BOLTEAU, conseiller délégué, Mme Isabelle LACREUSE, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Olivier LE GUYADER, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Antoine SANTOS, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Pascal BROCHARD  
-----

**AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SAS INJECT ENVIRONNEMENT, EN VUE D'OBTENIR AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ENREGISTREMENT D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LA COMMUNE DES BROUZILS**

A la demande de la Préfecture et dans le cadre de la demande présentée par la SAS INJECT ENVIRONNEMENT visant à obtenir, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'enregistrement d'une unité de méthanisation agricole au lieu-dit « La Renaudière » sur la Commune des Brouzils, le Conseil Municipal était invité à émettre un avis sur cette demande.

Les membres du Conseil Municipal des Brouzils, considérant :

- la vocation agricole de la commune avec près de 75% de la superficie classée en Surface Agricole Utile (SAU) ;
- les difficultés structurelles rencontrées par les agriculteurs – et notamment les éleveurs – ainsi que leur besoin de diversifier leurs sources de revenus ;
- la responsabilité collective et individuelle à concourir à la transition énergétique ;
- le caractère vertueux de ce projet de méthanisation agricole s'inscrivant pleinement dans une logique de production d'énergie renouvelable ;
- la première place obtenue par le projet dans le cadre de l'appel d'offre méthanisation 2020 de l'ADEME Pays de la Loire (sur 24 projets) ;
- le fait que la commune produirait davantage de biogaz qu'elle n'en consommerait (réseau GrDF) ;
- l'origine géographique des intrants prévus par les porteurs du projet (Les Œufs Geslin, différents GAEC de la commune ou des communes voisines, Servilégume Industrie) qui confère à ce projet économique un caractère à la fois circulaire et local ;
- le partenariat scellé avec la société Servilégume Industrie lui permettant de développer son activité sur la commune des Brouzils dans les années à venir ;

**Emettent un avis favorable à l'installation de ce projet de méthanisation agricole sur le territoire de notre commune.**

Toutefois, les Conseillers municipaux des Brouzils souhaitent :

- que l'intégration paysagère du projet soit améliorée avec la mise en place de talutage conséquent et la plantation d'arbres en nombre suffisant ;
- que des garanties soient apportées par les porteurs de projets confirmant la non-circulation des véhicules transportant les intrants et les digestats les week-ends et jours fériés à court et long terme et que, conformément aux engagements pris devant le Conseil municipal le 9 novembre dernier, aucun passage de véhicule lié à l'activité de la méthanisation ne se fasse dans le village de « La Renaudière » ;
- que les porteurs de projet s'engagent à réaliser, après un an de fonctionnement, une étude olfactive ;
- que les porteurs de projet respectent les volumes d'intrants annoncés et que l'unité de méthanisation reste une « méthanisation à la ferme » avec un caractère raisonné.

## FOYERS SOLEIL – FINANCEMENT DE LA RESILIATION DU BAIL

En vue de financer la résiliation du bail liant la Commune et Vendée Logement pour les Foyers Soleil, une consultation a été lancée auprès de 3 organismes bancaires.

Sur proposition de la commission finances et après délibération, le Conseil Municipal a retenu le Crédit Agricole pour un prêt de 220 000€ sur une durée de 20 ans au taux de 0,71%.

## LOTISSEMENT « LES RIVIERES »

Le Lotissement « Les Rivières » est en cours de viabilisation. Pour rappel, il consiste en la division d'un espace vert en 3 lots.

Considérant les travaux en cours, la parcelle AL81 n'est plus en soit un espace vert.

Aussi, il convient de prononcer son déclassement et sa désaffectation. Cette démarche administrative permettra de procéder à la cession des lots devant notaire.

## PARTICIPATIONS FINANCIERES 2020 AUX ORGANISMES DE GESTION DES ECOLES EN CONTRAT AVEC L'ETAT.

Chaque année, la commune a l'obligation de verser une participation financière pour le fonctionnement des écoles en contrat avec l'Etat, à savoir, l'école privée PIERRE MONNEREAU gérée par l'OGEC. Le montant de la participation doit être égal au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique.

En reprenant l'ensemble des charges de fonctionnement de l'école publique pour une année,

divisé par le nombre d'élèves de l'école des Tilleuls au 1er janvier 2020, le coût moyen d'un élève de l'école publique s'élève à 714.52 €. Le Conseil Municipal donne son approbation.

## PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR UN ENFANT EN CLASSE ULIS

Sur décision du Conseil Municipal la commune des Brouzils versera une participation de 632,08€ à la commune de Saint-Fulgent pour les frais de scolarité d'un enfant accueilli au sein d'une classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires) à l'école publique Victor Hugo.

## REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire a présenté les principales dispositions contenues dans le règlement intérieur du Conseil Municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales;
- Les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal valide ces dispositions.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'elle n'a pas fait usage du droit de préemption qui lui est délégué pour les propriétés suivantes : 20 rue du Bocage, 40 rue De Lattre de Tassigny, 9 route de la Forêt, 9 rue du Fonteny.



## LA FIBRE OPTIQUE PROFESSIONNELLE FttE de Vendée Numérique pour les entreprises et les services publics est disponible !

Depuis janvier 2018, Vendée Numérique déploie la fibre professionnelle FttE dans les zones d'activités et les sites prioritaires publics. Les travaux sont aujourd'hui finalisés sur notre commune et les entreprises peuvent désormais bénéficier d'accès Très Haut Débit à usage professionnel.

Ne pouvant être développé massivement et rapidement sur l'ensemble du département, Vendée Numérique, en partenariat avec les Communautés de Communes, a ciblé 1 400 sites prioritaires (dont plus de 400 zones d'activités) représentant plus de 6 000 adresses afin de leur proposer un raccordement Très Haut Débit professionnel dénommé FttE.

Ainsi, les acteurs économiques et les bâtiments publics à vocation scolaire, de santé, administrative et culturelle peuvent bénéficier rapidement d'un accès performant, sans attendre le déploiement global du réseau FttH sur toute la commune.

Les sites concernés vont recevoir une communication ciblée par mail de la part de la Mairie. Vous pouvez aussi retrouver la carte ci-contre via le lien : <https://www.vendeenumerique.fr/carte-interactive/>



## Cérémonie du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre commémorant la fin de la Première Guerre Mondiale s'est déroulée en comité restreint, dû à la situation sanitaire actuelle.

Après la montée des couleurs, Mme le Maire Emilie DUPREY a déposé la gerbe au Monument aux Morts et lu le message de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées. Eugène TEXIER, président de la section locale UNC, a fait part du message de l'Union Nationale des Combattants. Le protocole était dirigé par Jean-Pierre HEBERT. Étaient aussi présents quelques élus et membres de l'UNC.

Des travaux d'embellissement ont été effectués au Monument aux Morts avec la pose d'un mât permettant d'hisser le drapeau tricolore, le nettoyage des pierres de granit et la rénovation des lettres des noms des soldats Brouziliens. Merci à la municipalité qui a permis, avec ces travaux, de redonner toute sa splendeur à l'édifice.

## Ensemble, soutenons nos commerces locaux !

Suite aux annonces gouvernementales du jeudi 29 octobre dernier et dans le cadre du confinement, certaines communes ont fait le choix de l'arrêté municipal pour laisser les commerces dits "non essentiels" ouverts. Quelques-uns de nos commerces et de nos entreprises sont concernés. Ces arrêtés ne sont pas légaux et exposent les commerces à une amende.

Cette méthode n'est pas celle retenue par votre commune. Nous avons fait le choix de porter collectivement la voix et les intérêts de nos commerçants via les instances de décisions locales et nationales.

Parallèlement à cela, la communauté de communes, qui a la compétence « aide économique », va très prochainement accompagner les commerçants de notre territoire qui subissent cette fermeture administrative.

N'oublions pas que les commerces et les artisans de proximité sont tous des acteurs essentiels de la vie de notre commune. Nous ne pourrions pas passer cette crise sans eux. Avant tout, nous devons faire tout notre possible pour les soutenir. **Ensemble, réitérons-leur notre soutien en consommant « local » le plus possible.**

**CONSOMMER LOCAL**  
FAIT VIVRE VOTRE VILLE



## LES ÉCOLES DES BROUZILS COMMUNIQUENT

### ECOLE DES TILLEULS

Votre enfant est né en 2018. Depuis le 1er septembre 2019, l'école est obligatoire pour tous les enfants qui sont dans leur 3ème année. Si votre enfant est né entre janvier et juin 2019, il pourra effectuer sa rentrée en janvier (en fonction des places disponibles).

C'est pourquoi, l'école publique des Tilleuls organise 2 soirées d'inscriptions pour la rentrée (selon le protocole sanitaire en vigueur) :

- Le mardi 16 décembre 2021 de 17h30 à 19h30
- Le mardi 26 janvier 2021 de 17h30 à 19h30

Si vous souhaitez des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Blanchard (directeur de l'école) au 02 51 42 33 47 ou [ecole.brouzils@orange.fr](mailto:ecole.brouzils@orange.fr)



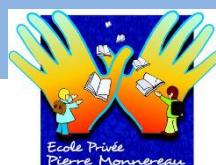
### ECOLE PIERRE MONNEREAU

Si votre enfant est né en 2018, il pourra effectuer sa rentrée en septembre 2020. Si votre enfant est né entre janvier et juin 2019, il pourra effectuer sa rentrée au cours du premier semestre 2021 (janvier et mars en fonction des places disponibles).

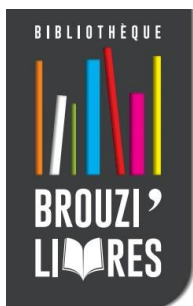
Nous avons retenu deux dates pour une première rencontre et une éventuelle inscription de votre enfant à l'école pour l'année prochaine :

- Le jeudi 14 janvier de 18h00 à 19h30
- Le samedi 16 janvier de 10h00 à 12h00

Pour éviter une grande affluence, veuillez contacter M. Douillard (directeur de l'école) au 02 51 42 91 64 ou [ecoleprivee.lesbrouzils@orange.fr](mailto:ecoleprivee.lesbrouzils@orange.fr) et ainsi fixer des horaires de rendez-vous sur les créneaux précités.



## INFO BIBLIOTHEQUE – MISE EN PLACE D'UN DRIVE



La bibliothèque "Brouzi'livres" va de nouveau accueillir ses lecteurs mais sous la forme d'un "drive". Il faudra réserver vos livres (vous ne pourrez pas les choisir dans la bibliothèque), soit :  
Sur le site de la médiathèque de Saint-Fulgent : <https://mediatheque.ccfulent-essarts.fr/>  
Par mail à : [mediatheque-stfulgent@ccfulgent-essarts.fr](mailto:mediatheque-stfulgent@ccfulgent-essarts.fr)  
Par téléphone : 02-52-61-45-71  
Vous serez prévenus par mail ou par téléphone pour venir récupérer vos livres.  
Cette récupération se fera aux jours et heures habituels des permanences, c'est à dire le mercredi de 10h à 12h, le samedi de 10h à 12h.  
Le "drive" débutera le samedi 14 novembre

## ~ ETAT CIVIL ~

### Pour être en conformité avec le règlement européen général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) la commune ne publiera plus les adresses dans l'onglet Etat-Civil

Nous accueillons avec joie **les naissances** de...

Éléonore PABOEUF

le 14 octobre

Eryna POGU

le 20 octobre

Avec tristesse nous vous faisons part du **décès** de...

Jeanne BLANCHARD

le 30 septembre

Yvonne RAINTEAU

le 18 octobre

Marie CLERGEAU

le 27 octobre

## AVIS DE LA MAIRIE

**TERRAINS A VENDRE :** La Commune propose à la vente 2 terrains constructibles (310 et 363 m<sup>2</sup>) dans le Lotissement « Le Chêne Vert » situés en centre bourg (proximité Ehpad « Le Chêne d'Or ») et à destination de futurs propriétaires occupants de + 60 ans.

**CONCILIEURS DE JUSTICE :** La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice. C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite. Si elle aboutit, elle donne lieu à un constat d'accord total ou partiel qui peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire. Permanences à la Communauté de Communes le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 14h00 à 17h30 sur rendez-vous (02.51.43.81.61)

**ACCES A LA DECHETTERIE :** Pendant le confinement, les déchetteries sont accessibles comme habituellement.

**PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE :** 2<sup>ème</sup> mardi matin de chaque mois à la Mairie, sur rendez-vous, en téléphonant au secrétariat du Centre médico-social de Saint-Fulgent ☎ 02.28.85.76.00.



### **Association locale ADMR du SSIAD des Rives de la Boulogne - Tél. 02 51 43 91 20**

Le SSIAD met en œuvre une démarche globale de soins à domicile en organisant les interventions des professionnels de santé. **(Aides-soignantes)**

#### **Gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19**

► depuis le début de la crise sanitaire, le service est resté mobilisé, faisant face aux difficultés d'approvisionnement en matériel de protection, répondant aux besoins des personnes tout en appliquant les mesures et protocoles des nouvelles normes sanitaires.

► Les salariées se sont mobilisées pour éviter la rupture des soins et l'isolement des personnes,

► le service remercie les couturières bénévoles, qui dans un élan de générosité, ont répondu à l'appel de l'A.D.M.R pour la confection de masques tissus et sur-blouses.

**Le SSIAD recrute des Aides-soignantes** et recherche de nouveaux bénévoles pour étoffer son Conseil d'Administration.